



Collaboration interinstitutionnelle

« Tous partenaires »

Rapport annuel 2023

Table des matières

1. Introduction	3
2. L'année 2023 en bref	3
3. Organisation de la CII Valais	4
4. CII Jeunes	5
5. CII Asile	5
6. CII du 2 ^{ème} cercle : les agents facilitateurs	6
7. Formations– informations	6
8. CII réseau	7
9. CII complexe	8
10. Conclusion	8
Définitions et abréviations	9

Personne de contact

Anne Beney Confortola, Chargée cantonale de la CII Valais, Tél. 027 606 73 20,
anne-francoise.beney@admin.vs.ch

Publication

Service de l'industrie, du commerce et du travail du canton du Valais (SICT)
Av. du Midi 7, 1950 Sion, sict-diha@admin.vs.ch, www.vs.ch/sict

Internet

La publication est disponible sur le site www.vs.ch/CII, à la rubrique:
Publications CII > Rapport annuel CII

Copyright

© SICT Reproduction autorisée en mentionnant la source

Pour ne pas alourdir le texte, la forme masculine, quand elle est employée pour des personnes ou des fonctions, désigne aussi bien des hommes que des femmes.

1. Introduction

Dans le système de sécurité sociale suisse, chaque institution couvre des risques spécifiques pour ses groupes d'ayants droit. L'assurance-chômage (AC) s'occupe des demandeurs d'emploi, l'assurance-invalidité (AI) des conséquences de la maladie et des accidents. L'aide sociale se situe en aval de ces deux systèmes et couvre les besoins vitaux. Selon la situation, les autorités en charge de l'éducation et de la migration jouent également un rôle important dans l'insertion socio-professionnelle. Les systèmes fonctionnent de manière autonome et efficace. Toutefois, ils atteignent rapidement leurs limites pour les personnes présentant des problématiques multiples. Les bases légales, les structures de compétence, les mécanismes de financement ou les espaces d'action ne sont guère harmonisés, ce qui entraîne souvent des inefficacités aux interfaces des systèmes.

En Valais, la Collaboration interinstitutionnelle (CII), dont la mission est de favoriser l'insertion professionnelle et sociale des individus sur le marché du travail ordinaire, est constituée des partenaires du 1er cercle qui sont :

- Le Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT) par ses Offices régionaux de placement (ORP) et sa Logistique des mesures du marché du travail (LMMT). Le SICT fonctionne également comme organe de coordination CII ;
- Le Service de l'action sociale (SAS) par son Office de coordination des prestations sociales (OCPS) et par son Office de l'asile (OASI) ainsi que les Centres médico-sociaux (CMS) ;
- Le Service de la formation professionnelle (SFOP) avec sa Plateforme T1 ;
- Le Service des hautes écoles (SHE) par son Office d'orientation scolaire, professionnelle et de carrière (OSP) ;
- L'Office cantonal de l'assurance invalidité (OAI).

L'objectif premier de la CII consiste à assurer, dans le respect des cadres légaux, les conditions idéales pour que les personnes relevant de plusieurs dispositifs bénéficient rapidement d'une stratégie de réinsertion vers le premier marché du travail. Elle vise également à coordonner les différents dispositifs de manière optimale.

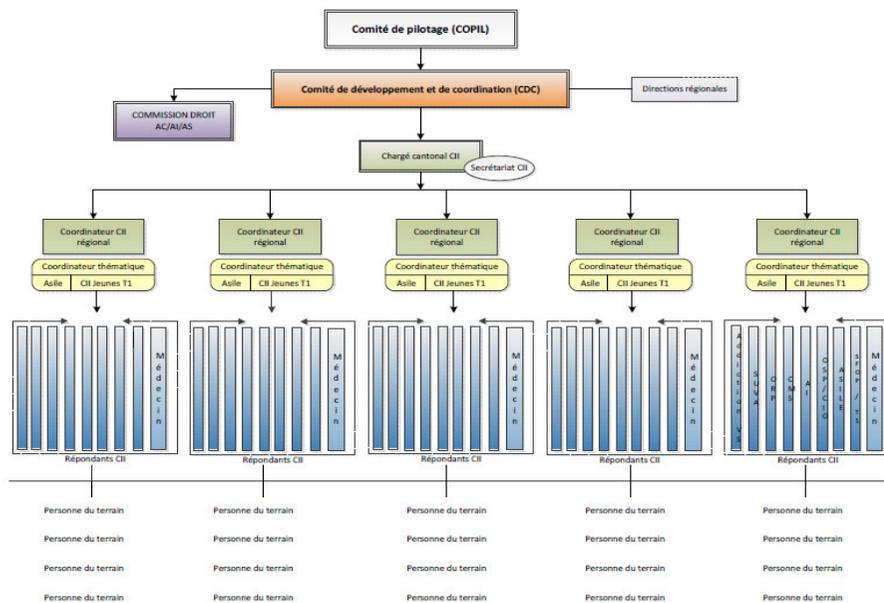
¹ Les chiffres 2022 sont différents de ceux publiés l'an passé en raison d'un changement de mode de calcul en lien avec une prise en considération de l'ensemble des clients de l'OSP (jeunes et adultes)

2. L'année 2023 en bref

2022 ¹	2023	
315 ²	250	situations annoncées à la CII Valais (adultes : 72 et jeunes : 178) par les dispositifs partenaires
6116	5126	personnes suivies par l'ensemble des dispositifs partenaires CII ont bénéficié d'un suivi simultané (soit 15%)
11%	15%	des personnes relevant des ORP sont suivies simultanément par l'OAI, par les CMS, par l'OSP, par l'OASI ou par au moins 2 dispositifs
27%	23%	des personnes relevant de l'OAI sont suivies simultanément par les ORP, par les CMS, par l'OSP, par l'OASI ou par au moins 2 dispositifs
42%	45%	des personnes relevant des CMS sont suivies simultanément par les ORP, par l'OAI, par l'OSP, par l'OASI ou par au moins 2 dispositifs
32%	31%	des personnes relevant de l'OSP sont suivies simultanément par les ORP, par l'OAI, par les CMS, par l'OASI ou par au moins 2 dispositifs
6%	2%	des personnes relevant de l'OASI sont suivies simultanément par les ORP, par l'OAI, par l'OSP, par les CMS ou par au moins 2 dispositifs
61	67	participantes et participants aux formations CII Valais organisées dans le Valais romand (55) et dans le Haut-Valais (12)
310	330	collaboratrices et collaborateurs ont participé aux cinq journées CII régionales organisées
Fr. 383'849.70	Frs. 432'759.50	ont été alloués à la CII Valais (frais structurels)

² Adultes 81 et Jeunes 234

3. Organisation de la CII Valais



Chaque région du canton dispose de collaborateurs aux compétences spécifiques pour toutes les activités impliquant plusieurs dispositifs partenaires. Ces répondants CII (adultes ou jeunes) ont une décharge leur permettant de se consacrer aux différentes tâches stipulées dans leur cahier des charges. Ce sont les « experts » en matière de CII. En sus de leurs activités relatives à la gestion des situations complexes, une grande partie de leur travail est consacrée à veiller, à l'échelon de leur institution, à ce que les mécanismes CII fonctionnent. Elles sont également les personnes de contact pour toutes les sollicitations des partenaires de la région.

³ Voir chapitre de ce rapport intitulé CII du 2ème cercle : les agents facilitateurs

Activités du Comité de pilotage CII (COPIL) et du Comité de développement et de coordination (CDC)

Cadre légal : révisions

Dans le contexte des révisions des lois fédérale et cantonale sur la protection des données, le COPIL a été amené à se questionner sur la protection des données dans le cadre de sa mission. Le COPIL a désigné les juristes composant le **groupe de travail Protection des données (GT – CII)** avec le mandat d'examiner si ces échanges de données étaient conformes au droit en vigueur ainsi qu'au droit révisé de la protection des données. L'analyse du cadre légal a permis de mettre en évidence différents risques, raison pour laquelle le COPIL a validé la proposition du GT – CII d'élaborer, dans le courant 2024, une base légale cantonale sous la forme d'une modification du règlement sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs (REMC).

CII 2^{ème} cercle

Le COPIL a finalisé les démarches de contact initiées en 2022 à propos de la CII du 2^{ème} cercle³ et a obtenu l'accord de tous les dispositifs sollicités comme agents facilitateurs.

Thématique : les Jeunes en difficulté

La thématique des jeunes en difficulté est une des priorités de la CII cantonale. Il a constaté que cette problématique ne se situe pas forcément lors de la transition 1, du fait de son bon monitoring par le SFOP – T1, mais plutôt du manque de recul et d'informations sur les ruptures de formation. Ce thème étant jugé très important, la décision a été prise de solliciter un mandat externe pour mettre en évidence ce qui doit être amélioré dans les modèles de prise en charge des jeunes.

Organisation

La composition du CDC a été modifiée avec l'arrivée de Mme Aline Berthod, adjointe à l'Office de l'asile, en remplacement de M. Roger Fontannaz. L'intégration de l'asile dans la CII étant l'un des objectifs principaux du CDC, plusieurs séances d'informations ont eu lieu en vue de sensibiliser/former les collaboratrices et collaborateurs de l'asile au fonctionnement de la CII Valais.

Communication

Après plus de 12 ans d'activité, la CII s'est dotée d'un logo officiel choisi par le COPIL puis validé par le Conseil d'Etat. La CII a également publié une Newsletter.

Activités du bureau CII

Dans l'exercice de leurs responsabilités opérationnelles, les neuf membres du bureau CII ont continué à mener les activités définies dans leur cahier des charges. Cela inclut le conseil aux professionnels pour les situations complexes, la supervision de leur formation, ainsi que l'organisation et l'animation des séances CII régionales.

Le bureau CII a mis en place une formation sur le case management CII en collaboration avec la Haute école de travail social et de la santé de Lausanne pour l'ensemble des répondants CII du Valais romand.

En collaboration avec le Service informatique de l'Etat du Valais (SCI) et les informaticiens du Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT), le bureau CII a poursuivi le développement du nouveau logiciel cantonal prévu pour gérer et monitorer les annonces des situations complexes. Cete application métier sera opérationnelle dès janvier 2024.

Devenu obsolète en raison des divers changements législatifs et de mise en place de nouvelles mesures, le **catalogue T1 des mesures préventives, transitoires et d'accompagnement dans le cadre de la T1** a été actualisé. Il est à disposition à l'adresse internet suivante : [Plateforme Transition 1 \(Plateforme T1\) - - vs.ch](#)

La coordination de la région de Martigny est dorénavant sous la responsabilité de Mme Marie-Noëlle Besson-Carron (OAI). Celle de Sierre a été assurée ad intérim par Mme Anne Beney Confortola, Chargée cantonale de la CII. Dès le 1^{er} janvier 2024, c'est l'OSP, par Mme Arlette Délèze-Devanthéry, qui reprendra cette fonction.

Dans le Haut-Valais, à la fin de l'année 2023, Mme Barbara Guntern (OSP) a cédé sa place de coordinatrice régionale CII après plus de 10 ans d'activité. C'est désormais M. Sven Brenner de l'OASI qui assumera cette fonction.

Enfin, la CII Valais participe activement aux différentes activités de la coordination des CII latines (COCIILA) et a des échanges réguliers avec le bureau de la CII nationale.

4. CII Jeunes

Sur les 437 nouvelles situations traitées par la Plateforme T1 en 2023, 278 situations (soit 63%) parviennent par le biais d'annonces de la part des partenaires CII du 1er cercle. Les 37% restant se partagent entre les signalements des instances publiques du deuxième cercle et des particuliers.

Dans le contexte actuel, il est de plus en plus évident que les instances travaillant avec les jeunes âgés de 15 à 25 ans ont besoin de compétences variées (de type psychologique,

sociale, etc.). C'est pourquoi elles ont tendance à solliciter de manière spontanée et de plus en plus fréquemment la Plateforme T1.

Un nouvel espace de réflexion pour les situations complexes

L'année 2023 a été une période de réflexion et d'évaluation pour les équipes régionales de la CII jeunes, notamment en ce qui concerne leur fonctionnement et leur collaboration. Les dynamiques positives entre les différents services favorisent un travail étroit, coordonné et proactif avant d'en arriver aux réunions formelles. Cela indique, d'une part, une intégration croissante des réflexes de la CII chez les intervenants sur le terrain des dispositifs principaux et, d'autre part, que la CII jeunes évolue en un espace de discussion et de résolution des problèmes face à la complexité des situations.

En accord avec la chargée cantonale de la CII et des hiérarchies des dispositifs partenaires, la CII jeunes du Valais romand s'organise en fonction des besoins des répondants CII en définissant des rencontres fixes, indépendamment de Tables rondes (TRO) tous les deux mois.

Les principaux objectifs de cette nouvelle formule sont d'échanger sur des situations qui préoccupent les collaborateurs du terrain, de communiquer des informations diverses concernant les différents dispositifs et de garder le lien entre répondants régionaux.

5. CII Asile

Depuis 2022 et durant toute l'année 2023, le secteur de l'asile a été très impacté par les arrivées massives de personnes provenant d'Ukraine, mais également de Turquie, d'Afghanistan ou d'Erythrée. En Valais, ce sont actuellement un peu plus de 8'000 personnes qui sont en attente d'une réponse à leur demande d'asile (permis N), au bénéfice d'une admission provisoire (permis F), d'une protection provisoire (permis S) ou d'un statut de réfugié (permis B). Phénomène à l'ampleur inédite, l'Office de l'asile a su réagir rapidement pour héberger ces personnes, leur fournir un accompagnement social, un accès aux soins, un soutien à leur insertion socio-professionnelle, etc. L'Office de l'asile a pu compter sur un renforcement important de ses équipes dans les différentes structures d'accueil et d'accompagnement sises sur le territoire cantonal, en engageant de nombreux professionnels de l'encadrement éducatif et social, des formateurs en langue, des chefs d'ateliers, des conseillers en insertion, etc. De nouvelles structures d'hébergement collectif ont également été ouvertes, notamment à St-Ursula à Brig, offrant une opportunité unique d'allier hébergement, accompagnement social et formation professionnelle aux métiers de l'hôtellerie et de la restauration.

En parallèle de ces développements, l'Office de l'asile a renforcé ses liens avec les différents dispositifs de la CII, gardant en ligne de mire son intégration à la CII Valais au 1er janvier 2024. La collaboration avec le SFOP fut excellente dans le cadre de la scolarisation des jeunes migrants dans la Section des classes d'accueil et d'intégration (SCAI). Dans le domaine de l'orientation professionnelle, les évaluations de la capacité de formation ont pu être renouvelées en collaboration avec les CIO de l'OSP. Le programme Afi (aides financières fédérales) a poursuivi sa croissance en 2023 avec 14 employeurs soutenus financièrement, dont 9 nouveaux contrats signés avec des entreprises validées par les ORP. Les programmes de formation RIESCO santé et Migin en cuisine, service ou intendance, à destination de tout bénéficiaire d'aide sociale et chômeur en fin de droit, ont bénéficié du soutien du SICT et de son Fonds cantonal pour l'emploi. En 2023, ce sont 71 personnes qui ont suivi ces formations certifiantes de qualité, en français ou en allemand, répondant à des besoins croissants de main d'œuvre dans ces domaines d'activités.

Enfin, afin de préparer au mieux l'intégration de l'OASI au sein de la CII en 2024, des répondants CII ont été nommés dans les différents bureaux d'accueil pour candidats réfugiés (BACR) et au Bureau d'insertion professionnelle (BIP). Ceux-ci sont formés et soutenus par le réseau CII déjà en place dans chaque région, notamment par les différents coordinateurs régionaux. Dans le Haut-Valais, un collaborateur du bureau d'insertion professionnelle reprend le poste de coordinateur régional CII, fonction jusqu'alors occupée par l'OSP. Des formations CII ont également été dispensées aux assistants sociaux de l'Office de l'asile qui sont des acteurs importants de la détection précoce de situations complexes.

6. CII du 2^{ème} cercle : les agents facilitateurs

Afin de répondre à sa mission, la CII est également soutenue par **des partenaires du 2^{ème} cercle** qui, au travers de leurs mandats respectifs, ont un rôle d'agents facilitateurs au niveau opérationnel. Ces partenaires sont :

- Le Service de l'application des peines et mesures (SAPEM) par son Office des sanctions et des mesures d'accompagnement (OSAMA) ou l'Établissement pénitentiaire de Crêtelongue (EPCL) ;
- Le Service de la population et de la migration (SPM) par son Bureau cantonal de l'intégration (BCI) ;
- La SUVA ;
- Le Service de l'enseignement (SE) par son Office de l'enseignement spécialisé (OES) + Sec. II ;

- Le Service cantonal de la jeunesse (SCJ) par son Office de la Protection de l'enfant (OPE) et par son Centre pour le Développement et de Thérapie de l'Enfant et de l'Adolescent (CDTEA) ;
- Le Pôle de Psychiatrie et Psychothérapie de l'Hôpital du Valais (PPP) par son Service de Psychiatrie et Psychothérapie de l'Enfant et de l'Adolescent (SPPEA), son service de Psychiatrie et Psychothérapie Ambulatoire (SPPA) et son service de Psychiatrie et Psychothérapie Hospitalière Adulte (SPPHA).

Cette collaboration, formalisée dans une déclaration d'intention, doit apporter une plus-value à la mission CII autour de thématiques impactant les autres dispositifs (au moins deux dispositifs du premier cercle et un ou plusieurs des autres cercles). Les objectifs sont de sensibiliser à la CII, de créer des synergies au niveau interinstitutionnel et d'améliorer les différentes pratiques.

7. Formations– informations

Journées CII régionales

Plus de 330 collaborateurs ont participé aux cinq journées régionales ayant eu lieu sur l'ensemble du territoire valaisan. Sur le thème de la santé psychique et de l'équilibre de vie au travail, ces rencontres ont été organisées conjointement par les coordinateurs CII et les directions régionales. Elles ont démontré la richesse, la diversité et l'implication de l'ensemble des partenaires de la CII Valais

Mme Sylvette Delaloye, lors des deux séances de **Monthey et Martigny**, a rappelé aux personnes présentes, l'importance de rester reliées à leurs propres ressources pour prévenir l'épuisement professionnel et la fatigue compassionnelle.

A **Sion**, Mme Catherine Vasey a sensibilisé les participants au burn-out pour lequel le retour au travail fait partie intégrante du processus de guérison. Cette formation-sensibilisation a permis d'explorer les étapes de guérison du burn-out et les leviers d'un possible retour à l'emploi.

Les professionnels de l'insertion de **Sierre** se sont mobilisés pour penser des solutions d'intégration socio-professionnelle avec la collaboration d'entreprises investies et de la médecine au travail représentée par la Doctoresse Sophie Rusca.

La Journée régionale CII du **Haut-Valais** a pu être organisée avec succès à Brigue. Elle était placée sous le titre « Les pathologies psychiques - un défi croissant pour le travail (inter)institutionnel ». Après un apport spécifique de WorkMed portant sur l'accroissement des connaissances indispensables au soutien des personnes souffrant de maladie psychique, les participants ont pu échanger sur des cas pratiques lors de travaux de groupe interinstitutionnel. La mise en réseau collégiale et l'échange informel ont également trouvé leur place dans le cadre de la journée.

Journée de formation pour les nouveaux collaborateurs

Dans la région du Valais romand, 55 personnes ont pris part à cet événement annuel. Après une introduction théorique initiale centrée sur la collaboration interinstitutionnelle (CII), les intervenants ont animé individuellement des ateliers portant sur divers aspects de l'employabilité, en fonction de la perception de chaque dispositif concerné. Répartis en petits groupes interinstitutionnels, les participants ont activement pris part à ces ateliers. La possibilité de développer leur réseau professionnel et d'échanger sur leurs activités a été grandement appréciée par tous.

Dans le Haut-Valais, 12 personnes ont participé à la journée d'introduction CII. Une sensibilisation aux activités CII ainsi qu'aux activités des partenaires leur a été communiquée. Lors du *stehlunch*⁴, ils ont eu l'occasion de réseauter et d'échanger avec les représentants du groupe de pilotage régional. La journée d'introduction s'est terminée par une visite de l'OPRA.

Journée de formation sur le thème de la santé mentale

Dans le cadre de la campagne nationale de promotion de la santé psychique lancée en octobre 2018, le groupe de travail SantéPsy a organisé une formation sur le thème de la « Santé mentale, chômage et non emploi ». 17 professionnels de l'insertion ont participé à la rencontre ayant eu lieu dans le Haut-Valais. Les organisateurs de Mesures du Marché du Travail (MMT) y ont également délégué des représentants. Cette journée a permis aux participants de renforcer leurs compétences et de mieux connaître les ressources du réseau sur ce thème.

⁴ Cocktail d'initiation

8. CII réseau

Convention de collaboration entre six partenaires

En novembre 2023, sous l'impulsion de l'OAI, le SE, le SHE, le SFOP, le SCJ et le SICT ont signé une convention de collaboration. Le but est de mettre en synergie les compétences des partenaires en vue de l'optimisation des prises en charge des jeunes présentant des difficultés au niveau de l'école, potentiellement en lien avec une atteinte à la santé et d'assurer au mieux la transition entre la scolarité obligatoire et la formation post-obligatoire.

Collaboration entre le SICT et le SAPEM

La convention-cadre entre le SAPEM et le SICT et les contrats de prestations CII établis en 2022 ont été présentés formellement aux collaborateurs concernés.

Collaboration entre les ORP et les CMS

La collaboration entre les ORP et les CMS est régie par une directive signée en novembre 2021 par les Chefs de départements DEF et DSSC. Elle vise à clarifier le leadership dans la gestion des cas, à faciliter les échanges d'informations et à organiser les transitions entre dispositifs de manière fluide. En 2023, 113 personnes ont été signalées par les ORP aux CMS et 35 par les CMS aux ORP. Cette coordination répond à la nécessité de synchroniser les efforts d'intégration pour optimiser les chances de réinsertion.

9. CII complexe

Malgré le contexte géopolitique, la situation économique du canton demeure solide dans la plupart des secteurs, ce qui se traduit par un taux de chômage annuel 2023 de 2.3%. Avec cette tendance positive sur le marché de l'emploi valaisan et la situation de plein emploi, le nombre de situations complexes signalées à la CII diminue.

Situations adultes	Valais	Haut-Valais	Sierre	Sion	Martigny	Monthey
Total des cas par Dispositifs Annonceurs	72	7	18	24	10	13
ORP	40	3	11	14	4	8
CMS	28	3	6	8	6	5
BIP/OASI						
OAI						
OSP/SHE	2		1	1		
T1/SFOP	2	1		1		

La Plateforme T1 signale également peu de situations au bureau CII. Cette diminution s'explique par l'organisation de rencontres bimestrielles par la CII jeune dans chaque région. Ces rencontres visent à échanger sur les situations des jeunes à problèmes et à les orienter vers les dispositifs appropriés, dans une optique de détection précoce et de rationalisation des ressources.

La CII Valais propose **cinq types de prestations** pour les situations complexes, la TRO, l'assessment, la mesure coaching ORP-CMS, le case management CII (CM CII) et le mandat médical CII.

Les prestations en chiffres (toutes situations signalées au bureau CII)

En 2023, **26 personnes** ont bénéficié d'une TRO. **2 assessments** ont été organisés par le bureau CII. **38 situations** ont fait l'objet d'une prise en charge par les tandems du coaching ORP-CMS, **2 jeunes** ont bénéficié de la prise en charge de type CII jeunes et **2 personnes** ont été suivies selon la méthode du CM CII.

Profil des situations. 72% des situations concernent des hommes. La moyenne d'âge pour les deux sexes se situe à 42 ans. 60% des personnes n'ont pas de formation professionnelle, 35% ont obtenu un titre de formation du secondaire II et 5% ont une formation de niveau tertiaire.

L'indice de gravité définit de manière pondérée la complexité des cas analysés par le collaborateur terrain. Constitué de la dimension « insertion professionnelle récente » et des

facteurs de risques identifiés par les collaborateurs terrain (santé – dépendance – illettrisme – finance – formation, etc.), il oscille entre 0 (sans risque) et 6,5 (multirisques). **L'indice de gravité moyen se situe à 2.0** (cumul de 4 facteurs de risques en moyenne).

Taux de réinsertion sur le marché du travail. Pour la mesure **coaching ORP-CMS**, le taux de réinsertion se situe à 50%. Il prend en considération toutes les situations closes par les tandems en 2023.

Détection précoce. Le temps d'identification d'une problématique CII complexe peut être appréhendé par la durée moyenne entre le moment où la personne démarre un suivi auprès du dispositif annonceur et celui où elle est signalée au bureau. **46% des situations** ont été annoncées dans un délai inférieur à 6 mois, ce qui satisfait l'objectif CII de favoriser la détection précoce des signalements des cas.

10. Conclusion

Nous constatons que les modes de collaborations se redéfinissent en devenant plus agiles et s'adaptent à l'évolution des besoins. La gestion des situations complexes tend naturellement à être confiée à des professionnels spécialisés. Le défi majeur de la CII réside dans le fait que les signalements des individus présentant des problématiques multiples sont peu nombreux. Ceci s'explique par l'excellente qualité du travail en réseau fait en amont. Il faut donc valoriser chaque opération de la chaîne de la collaboration afin de ne pas remettre en question son utilité, mais, au contraire, les encourager en facilitant l'existence, et développer une plateforme de réseautage plus vaste et englobante.

Les partenaires de la CII doivent opérer dans un cadre légal, organisationnel et des possibilités de réinsertion variées et en mutation. L'organisation de la CII Valais se concentre dorénavant sur le renforcement de la collaboration en réseau et la détection précoce des situations à risque de désinsertion socio-professionnelle. Grâce à des initiatives structurales, de communication et de formation, le travail des intervenants sur le terrain est facilité, notamment dans les transitions entre dispositifs et la gestion des dossiers partagés.

Finalement, le succès de la CII Valais dépend essentiellement du succès de la collaboration entre les dispositifs et les collaborateurs de chaque dispositif.

Définitions et abréviations

Assessment. Les teams régionaux, composés des répondants CII Valais des institutions, du collaborateur annonceur et d'un médecin délégué par le Service médical régional de l'AI (SMR) évaluent, en présence de la personne concernée, sa situation médicale, professionnelle et sociale ainsi que les ressources à disposition en vue d'établir un plan contraignant (**contrat d'objectifs**) visant à la réinsérer sur le premier marché du travail.

Bureau CII. Représente le centre de compétences de la CII. Il se compose de la chargée cantonale de la CII Valais, de cinq coordinateurs régionaux impliqués à raison de 20% chacun, des deux coordinatrices thématiques et d'une collaboratrice administrative. Il est l'interlocuteur privilégié des collaborateurs terrain.

Case management CII (CM CII). Le Pool régional de répondants CII, composé des professionnels/spécialistes nommés par les dispositifs partenaires à la CII, sous la responsabilité de son membre qu'il a désigné comme gestionnaire de cas. Ils assurent le suivi des situations complexes annoncées en vue de bénéficier d'une prise en charge conçue de façon systématique et transversale aux institutions.

Chargé cantonal CII. Assure la coordination de la CII au niveau cantonal et régional et est garant du bon fonctionnement de celle-ci.

CDC. Veille au développement de la CII en Valais et à son optimisation. Il est composé des représentants désignés par les dispositifs impliqués.

Commission droit. Organe juridique composé de trois membres provenant de l'AI, du SICT, du SAS. Elle valide la prise de risque dans les limites du droit propre à chaque dispositif et décide du préfinancement, voire de la prise en charge des mesures de réinsertion par le Fonds cantonal de l'emploi.

COPIL. Organe politico-stratégique constitué des chefs de Service et des directions impliqués. Il définit et décide les orientations de la CII en Valais dans le domaine de la réinsertion socio-professionnelle.

Mesure coaching ORP-CMS. Prise en charge conjointe et coordonnée relevant du chômage et de l'aide sociale tel que le coaching intensif ou le tandem. La pratique du coaching intensif est destinée à des personnes précarisées et en fin de droit.

Les tandems, composés de conseillers ORP et d'assistants sociaux, analysent les dossiers, conçoivent et mettent en œuvre des projets de réinsertion professionnelle et sociale.

Table Ronde (TRO). Pré-évaluation globale durant laquelle les professionnels des différents dispositifs déterminent la prise en charge appropriée à la situation d'une personne. Cette dernière n'est en règle générale pas présente.

AC	Assurance-chômage
AI	Assurance-invalidité
AIS	Agenda intégration suisse
AP/R	Réfugiés reconnus et personnes admises à titre provisoire
AS	Aide sociale
BIP	Bureau d'insertion professionnelle
CDTEA	Centre pour le développement et la thérapie de l'enfant et de l'adolescent
CDC	Comité de développement et de coordination
CII	Collaboration interinstitutionnelle
CIO	Centre d'information et d'orientation
CMCII	Case management CII
CMS	Centre médico-social
COCILA	Coordination des CII latines
COPIL	Comité de pilotage
DEF	Département de l'économie et de la formation
DSSC	Département de la santé, des affaires sociales et de la culture
LACI	Loi fédérale sur l'assurance-chômage et l'indemnité en cas d'insolvabilité
LPDA	Loi cantonale sur l'information du public, la protection des données et l'archivage
LPD	Loi fédérale sur la protection des données
EPCL	Établissement pénitentiaire de Crêtelongue
LIAS	Loi cantonale sur l'intégration et l'aide sociale
LEMC	Loi cantonale sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs
MMT	Mesure du marché du travail
OAI	Office de l'assurance-invalidité
OASI	Office de l'asile
OCPS	Office de coordination des prestations sociales
OES	Office de l'enseignement spécialisé
OSAMA	Office des sanctions et des mesures d'accompagnement
OPE	Office de la protection des enfants
ORP	Office régional de placement
OSP	Orientations scolaire, professionnelle et de carrière
PAI	Programme pilote Préapprentissage d'intégration
PPP	Pôle de Psychiatrie et Psychothérapie de l'Hôpital du Valais
REMC	Règlement sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs
SAPEM	Service de l'application des peines et des mesures
SAS	Service de l'action sociale
SCAI	Section classe d'accueil et d'intégration
SCI	Service cantonal de l'informatique
SCJ	Service cantonal de la jeunesse
SE	Service de l'enseignement
SFOP	Service de la formation professionnelle

SHE	Service des hautes écoles
SICT	Service de l'industrie, du commerce et du travail
SMR	Service médico-régional de l'OAI
SPPA	Service de Psychiatrie et Psychothérapie Ambulatoire
SPPEA	Service de Psychiatrie-Psychothérapie de l'Enfant et de l'Adolescent
SPPHA	Service de Psychiatrie et Psychothérapie Hospitalière Adulte
SUVA	Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents
TM	Tribunal des mineurs
TRO	Table ronde

Organisation de la CII Valais

Membres du Comité de pilotage (COPII)

M. Peter Kalbermatten, Président, chef de Service du SICT
M. Jérôme Favez, chef de Service du SAS
Mme Tanja Fux, cheffe de Service du SFOP
M. Martin Kalbermatten, directeur de l'OAI Valais
M. Yves Rey, chef de Service du SHE
M. Roland Favre, Président du CDC dès le 1^{er} janvier 2023, OCPS, SAS (voix consultative)
Mme Anne Beney Confortola, chargée cantonale CII (voix consultative)
Mme Lory Bracci, collaboratrice administrative SICT (secrétaire)

Membres du Comité de coordination et de développement (CDC)

M. Roland Favre, Président, OCPS, SAS
Mme Marie-France Fournier, OAI Valais
M. David Fellay, PP, SICT
M. Roger Fontannaz, OASI, SAS
Mme Régula Giovani, OAI
Mme Sophie Martin, CMS
M. Daniel Schnyder, SFOP
M. Cédric Vergère, OSP
M. Alain Zumofen, LMMT, SICT
Mme Anne Beney Confortola, chargée cantonale CII
Mme Lory Bracci, collaboratrice administrative SICT

Membres de la Commission droit

M. Peter Kalbermatten, Président, chef de Service du SICT
M. Jérôme Favez, chef de Service du SAS
M. Martin Kalbermatten, directeur de l'OAI Valais
Mme Anne Beney Confortola, chargée cantonale de la CII
Mme Lory Bracci, collaboratrice administrative SICT

Membres du bureau CII

Mme Anne Beney Confortola, chargée cantonale CII
Mme Paula Pereira, CMS
Mme Barbara Guntern, OSP, SHE
Mme Aian Jaffe, Plateforme T1, SFOP
Mme Anne Poffet, BIP, SAS
Mme Marie-Noëlle Besson-Carron, OAI
M. Emir Salman, ORP, SICT
Mme Lory Bracci, collaboratrice administrative SICT